

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DE LA CHARENTE**

Maison de la Chasse et de la Nature

Rue des Chasseurs

16400 PUYMOYEN

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE DU 1er JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021



**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
(Exercice clos le 30 juin 2021)**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale réunie le 21 avril 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 29 novembre 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Principes comptables » de l'annexe qui expose un changement de réglementation de l'ANC 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sans conséquence sur la présentation des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### ***Règles et principes comptables***

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et les informations fournies dans les notes de l'annexe, et je me suis assuré de leur correcte application, notamment en ce qui concerne le suivi des projets associatifs et l'appréciation des litiges en cours.

### **Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 29 novembre 2021.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angoulême, le 10 décembre 2021



Didier RAMMELAERE

**BILAN ACTIF**

082 0306

ACTIF		01/07/2020 au 30/06/2021		Durée : 12 Mois	Ex.2020-12 Mois
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Autres (1)	134 830,27	116 179,32	18 650,95	28 046,63
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	331 095,83	261 481,07	69 614,76	77 225,49
	Constructions	1 157 074,09	925 376,62	231 697,47	255 888,59
	Instal. techniques, mat. et out. ind.	287 049,82	239 462,94	47 586,88	45 741,10
	Autres	489 821,63	389 974,52	99 847,11	132 605,50
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :					
Participations	241,68		241,68	241,68	
Créances rattachées à des participat.					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	1 700,00		1 700,00	1 700,00	
<b>TOTAL I</b>	<b>2 401 813,32</b>	<b>1 932 474,47</b>	<b>469 338,85</b>	<b>541 448,99</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières et autres approv.				
	En-cours de production:biens et serv.				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES & ACPTES VERSES SUR COMMANDES				2 911,80
	CREANCES (3) :				
Créances usagers et cptes rattachés	558 283,74		558 283,74	604 045,77	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	103 451,28		103 451,28	105 588,47	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
INSTRUMENTS DE TRESORERIE					
DISPONIBILITES	2 217 362,64		2 217 362,64	2 223 478,25	
COMPTES REGUL	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	107 069,01		107 069,01	99 395,88
	<b>TOTAL II</b>	<b>2 986 166,67</b>		<b>2 986 166,67</b>	<b>3 035 420,17</b>
	CHARGES A REPARTIR S/ PLUS.EXERC. (III)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>5 387 979,99</b>	<b>1 932 474,47</b>	<b>3 455 505,52</b>	<b>3 576 869,16</b>
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an					
(4) Dont à plus d'un an					

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**BILAN PASSIF** AVANT REPARTITION

082 0306

<b>PASSIF</b>		01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2019 au 30/06/2020
		Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
<b>FONDS PROPRES</b>	FONDS PROPRES :		
	FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
	ECART DE REEVALUATION (sur biens sans droit de reprise)		
	RESERVES :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	1 603 871,36	1 526 612,12
	Autres	398 082,96	491 524,80
	REPORT A NOUVEAU	-86 861,72	-86 861,72
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	-289 241,01	-16 182,60
	AUTRES FONDS PROPRES :		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE			
ECART DE REEVALUATION (sur biens avec droit de reprise)			
DROITS DES PROPRIETAIRES (Commodat)			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
<b>TOTAL I</b>	<b>1 625 851,59</b>	<b>1 915 092,60</b>	
<b>FONDS DEDIES</b>	FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	23 356,43	
	FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES		
<b>TOTAL II</b>	<b>23 356,43</b>		
<b>PROVISIONS</b>	PROVISIONS POUR RISQUES	224 004,00	204 792,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	139 338,07	126 115,31
	<b>TOTAL III</b>	<b>363 342,07</b>	<b>330 907,31</b>
<b>DETTES (1)</b>	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT(2)	224 886,67	276 632,87
	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	96 035,67	45 742,65
	DETTES DES LEGS OU DONATIONS		
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	210 270,22	355 391,75
<b>REGUL</b>	DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	262 764,97	57 946,12
	AUTRES DETTES		
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (3)	648 997,90	595 155,86
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 442 955,43</b>	<b>1 330 869,25</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>3 455 505,52</b>	<b>3 576 869,16</b>
(1) Dont à plus d'un an .....			
Dont à moins d'un an .....			
(2) Dont concours banc. courants & soldes créd. de banques .....			
(3) Dont à plus d'un an .....			
Dont à moins d'un an .....			

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes



**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE**

082 0306

RUBRIQUES	01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2019 au 30/06/2020
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Cotisations	1 040 344,75	1 063 622,04
Ventes de marchandises	60 486,51	56 505,50
Production vendue (biens et services)	585 192,90	725 147,13
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>645 679,41</b>	<b>781 652,63</b>
Dont à l'exportation :		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	308 711,44	220 561,50
Produits de tiers financeurs		
Reprises sur provisions (et amort.), transferts de charges	126 880,07	80 900,14
<b>REPORT RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS (X)</b>		
Autres produits	5 995,19	6 953,67
<b>TOTAL I</b>	<b>2 127 610,86</b>	<b>2 153 689,98</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
Achats de marchandises (a)	42 746,02	32 698,03
Variation de stock		
Achats de matières premières & autres approvisionnements (a)	319 177,60	263 447,88
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (*)	535 694,41	549 806,83
Impôts, taxes et versements assimilés	68 697,01	69 019,33
Salaires et traitements	634 943,35	644 587,71
Charges sociales	324 544,24	335 783,15
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (b)	96 693,18	82 203,81
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	158 549,97	105 331,88
Subventions accordées par l'association	102 615,88	122 738,80
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (XI)</b>	<b>23 356,43</b>	
Autres charges	1 251,72	2 427,17
<b>TOTAL II</b>	<b>2 308 269,81</b>	<b>2 208 044,59</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-180 658,95</b>	<b>-54 354,61</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN :</b>		
Bénéfice ou perte transférée III		
Perte ou bénéfice transféré IV		
* Y compris - redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs .....		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs .....		

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

(a) Y compris droits de douane

(b) Y compris dotations aux amortissements des charges à répartir

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE EN LISTE** SUITE

082 0306

RUBRIQUES	01/07/2020 au 30/06/2021	01/07/2019 au 30/06/2020
	Durée : 12 Mois	Durée : 12 Mois
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b> De participations (3) D'autres valeurs mobilières & créances actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets s/cessions de valeurs mobilières de placement	27 001,14	31 465,51
<b>TOTAL V</b>	<b>27 001,14</b>	<b>31 465,51</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b> Dotations aux amortissements et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes s/cessions de valeurs mobilières de placement	1 863,12	637,50
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 863,12</b>	<b>637,50</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>25 138,02</b>	<b>30 828,01</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-155 520,93</b>	<b>-23 526,60</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b> Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	41 844,30	1 944,00 5 400,00
<b>TOTAL VII</b>	<b>41 844,30</b>	<b>7 344,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b> Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux provisions	171 255,38	
<b>TOTAL VIII</b>	<b>171 255,38</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-129 411,08</b>	<b>7 344,00</b>
IMPOTS SUR LES BENEFICES (IX)	4 309,00	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)</b>	<b>2 196 456,30</b>	<b>2 192 499,49</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	<b>2 485 697,31</b>	<b>2 208 682,09</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-289 241,01</b>	<b>-16 182,60</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :		
PRODUITS	13 913,00	
CHARGES	13 913,00	
(3) Dont produits concernant les entreprises liées .....		
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées .....		

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

DESIGNATION : FEDERATION DEPARTEMENTAL DES CHASSEURS DE LA CHARENTE

ACTIVITE : FEDERATION DES CHASSEURS

ADRESSE : Rue des Chasseurs Zone d'Emploi 16400 PUYMOYEN

### ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2021

dont le total est de 3 455 505.52 Euros

et au compte de résultat de l'exercice,

et dégageant une perte de -289 241.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/10/2021.

Créée en 1959, la Fédération des Chasseurs de la Charente a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitants.

### PRINCIPES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux principes comptables de base :

- image fidèle
- comparabilité
- continuité de l'exploitation
- régularité
- sincérité
- importance relative
- prudence

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association est dorénavant soumise à l'application du règlement ANC n°2018-06, depuis le 1er juillet 2020.

L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en oeuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable.

L'association applique le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, ainsi que les coûts directement attribuables) après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou d'apport en nature isolé, sont comptabilisées le cas échéant, à leur valeur vénale à la date de clôture de l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon un plan d'amortissement spécifique, fonction de la durée d'utilisation prévue de l'immobilisation.

Cependant, par mesure de simplification, l'entreprise a opté pour l'amortissement des immobilisations non décomposables selon les durées d'usage habituellement pratiquées.

- frais d'établissement	L	Documents soumis au contrôle du Commissaire aux comptes	
	D		
- frais de recherche	L		
	D		
- logiciels	L		1 à 4 ans
	D		
- constructions	L		8 à 26 ans
	D		
- agencements et aménagements des constructions	L		8 à 20 ans
	D		
- matériel et outillage industriels	L		3 à 20 ans
	D		
- installations diverses	L		
	D		
- matériel de transport	L		3 à 25 ans
	D		
- matériel de bureau	L		2 à 8 ans
	D		
- mobilier de bureau	L		8 à 10 ans
	D		

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

## MODIFICATIONS AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Afin que le lecteur puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données.

### Provision des dossiers d'indemnisation des dégâts :

Les dossiers d'indemnisation des dégâts ouverts avant le 30 Juin 2021 mais non encore réglés à cette date font l'objet d'une charge à payer pour les dettes certaines, soit 4 937,85 € au 30/06/2021.

Concernant les autres dossiers en instance de paiement, la provision pour indemnisation s'élève à 139 737,97 € à la date de clôture de l'exercice.

### Litige en cours :

Monsieur JOUBERT-RIPPE a ouvert à l'encontre de la fédération, 3 procédures judiciaires :

- La première est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté par le plaignant du jugement en date du 22/05/2019 rendu par le tribunal d'instance d'Angoulême) pour laquelle il réclame la somme de 38 500 €
- La deuxième est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté le 5 mai 2021 par la Fédération des Chasseurs, après avoir perdu en première instance le 13 avril 2021, et versé la somme de 161 243,10 Euros).
- La troisième est actuellement devant la Cour d'Appel de Bordeaux (appel interjeté le 31 mai 2021 par le plaignant du jugement rendu le 13 avril 2021 par le Tribunal Judiciaire d'Angoulême pour laquelle il réclame la somme de 641 523 €).

La deuxième procédure a fait l'objet d'une comptabilisation en charge à payer au 30/06/2021 pour la somme de 161 243 Euros.

Aucune provision n'a été constatée à ce jour pour les deux autres procédures en cours.

### Opérations et engagements envers les dirigeants :

Aucune avance, aucun crédit, ni aucun engagement n'a été consenti aux organes d'administration ou de direction.

### Rémunération des membres des organes d'administration ou de bureau :

Aucune rémunération n'a été versée aux membres des organes d'administration ou de bureau.

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## **PROJETS ASSOCIATIVES**

L'assemblée générale du 16 avril 2021 a voté :

**La poursuite du projet associatif « grand gibier »** pour un montant de 4 438,27 euros utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

# Utilisé en 2020/2021 :

Clôtures et matériel de protection : 4 438,27 euros

RESTE : 0 euros

**La poursuite du projet associatif « Petit Gibier n°3 »**, pour un montant de 61 950 €uros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

# Utilisé en 2020/2021 :

. Subvention PAPG : 4 899 euros

RESTE : 57 051 euros

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**La poursuite du projet associatif « Permis à 0 €uro »** pour un montant de 29 498,41 €uros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

# Utilisé en 2020/2021 :

. Subvention permis à 0 : 26 635,17 euros

RESTE : 2 863,24 euros

**La poursuite du projet associatif « Communication »** pour un montant de 13 321.57 €uros, utilisable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et au maximum jusqu'au 30 juin 2024.

# Utilisé en 2020/2021 :

. Communication : 13 321.57 euros

RESTE : 0 euros



## ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	AUGMENTATIONS			
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice	Acquisitions, créations apports, et virements de poste à poste		
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	130 150		4 680	
CORP ORELLES	Terrains		331 096			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	868 872		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composant	282 554	5 648	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	272 795	14 255	
	Autres immobilisations corporelles	Instal.générales, agencements, aménagements divers				
		Matériel de transport		182 199		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		313 933		
		Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes						
TOTAL III			2 251 449	19 903		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		242			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		1 700			
	TOTAL IV			1 942		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			2 383 541	24 583		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virements de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			134 830	
CORP ORELLES	Terrains			331 096		
	Constructions	Sur sol propre		868 872		
		Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				288 202	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				287 050	
	Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers				
		Matériel de transport			182 199	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 310	307 623			
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III			6 310	2 265 042		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			242		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			1 700		
	TOTAL IV				1 942	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			6 310	2 401 814		

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles		<b>TOTAL II</b>	<b>102 104</b>	<b>14 076</b>	<b>116 179</b>	
Terrains		253 870	7 611		261 481	
Constructions	Sur sol propre	792 790	17 699		810 490	
	Sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		102 747	12 140		114 887	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		227 054	12 409		239 463	
Autres immobilisations corporelles	Instal. générales, agencements, aménagements divers					
	Matériel de transport	96 298	24 641		120 939	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	260 918	8 117		269 036	
Emballages récupérables et divers						
<b>TOTAL III</b>		<b>1 733 677</b>	<b>82 617</b>		<b>1 816 296</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>1 835 781</b>	<b>96 693</b>		<b>1 932 475</b>	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES		Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	
Frais établissements						
<b>TOTAL I</b>						
Autres immob. incorporelles						
<b>TOTAL II</b>						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
Inst. gales, agenc. et am. des const.						
Inst. techniques mat. et outillage						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau et inform. mobilier					
	Emballages récup. et divers					
<b>TOTAL III</b>						
Frais d'acquisition de titres de participation						
<b>TOTAL IV</b>						
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>						
<b>Total général non ventilé</b>						
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes



## ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Provisions pour garanties données aux clients				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	126 115	139 338	126 115	139 338
	Autres provisions pour risques et charges	204 792	19 212		224 004
<b>TOTAL II</b>		<b>330 907</b>	<b>158 550</b>	<b>126 115</b>	<b>363 342</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	<b>TOTAL III</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		<b>330 907</b>	<b>158 550</b>	<b>126 115</b>	<b>363 342</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			158 550	126 115	

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'art. 39-1-5 du CGI

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISABLE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières		1 700	1 700			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux						
	Autres créances clients		558 284	558 284			
	Créance représentative de titres prêtés		[	Provision pour dépréciation antérieurement constituée	]		
	Personnel et comptes rattachés		747	747			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 810	1 810			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
		Taxe sur la valeur ajoutée					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers		22 051	22 051		
	Groupe associés						
Débiteurs divers		78 843	78 843				
Charges constatées d'avance		107 069	107 069				
<b>TOTAUX</b>		<b>770 504</b>	<b>770 504</b>				
REMOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice					
CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles							
Autres emprunts obligatoires							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine						
	à plus d'1 an à l'origine		224 887	52 126	151 389	21 372	
Emprunts et dettes financières divers							
Fournisseurs et comptes rattachés		96 036	96 036				
Personnel et comptes rattachés		90 338	90 338				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		92 170	92 170				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		10 379	10 379			
	Taxe sur la valeur ajoutée						
	Obligations cautionnées						
	Autres impôts, taxes et assimilés		17 383	17 383			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Groupe et associés							
Autres dettes		262 765	262 765				
Dette représentative de titres empruntés							
Produits constatés d'avance		648 998	648 998				
<b>TOTAUX</b>		<b>1 442 956</b>	<b>1 270 195</b>	<b>151 389</b>	<b>21 372</b>		
REMOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		51 746			
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques					

Document soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
Charges / Produits d'exploitation	107 069,01	648 997,90
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>107 069,01</b>	<b>648 997,90</b>

**CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES**

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TAUX D'AMORTISSEMENT %</b>
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
<b>TOTAL</b>		

**PRODUITS A RECEVOIR**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	-1 869,90
Intérêts à recevoir s/VMP et établissements financiers	32 653,72
<b>TOTAL</b>	<b>30 783,82</b>

**CHARGES A PAYER**

Document soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

<b>RUBRIQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 411,64
Dettes fiscales et sociales	102 692,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	162 985,41
<b>TOTAL</b>	<b>284 089,99</b>

## ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Lors de leur départ en retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives. La dette actuarielle au 30/06/2021 des droits acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 224 004 Euros. Cette dette fait l'objet d'une provision inscrite au bilan de l'exercice.

L'engagement est calculé en tenant compte des paramètres suivants :

Taux d'actualisation : 0,74%

Taux moyen d'évolution des rémunérations : 2%

Taux de rotation du personnel : 2%

Taux de charges sociales et fiscales : 61% pour l'ensemble du personnel

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

**SUIVI DES FONDS DEDIES**

SOLDE DU COMPTE 19 "FONDS DEDIES"						
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	MONTANT INITIAL	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE (reprise en 789)	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLE AFFECTATION (dotations en 689)		SOLDE DES DEPENSES NON ENGAGEES EN FIN D'EXERCICE
				Montant global	Dont remboursement	
		A	B	C		Montant global
SUBVENTION NOUVELLE AQUITAINE ICENA	111 405					
				23 356		
						23 356
<b>TOTAL</b>	<b>111 405</b>					<b>23 356</b>

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes

## Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 018 137	16 183			2 034 320
Report à nouveau	-86 862				-86 862
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	1 931 275	16 183			1 947 458
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 931 275	16 183			1 947 458

Documents soumis  
au contrôle du  
Commissaire aux comptes





**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE LA CHARENTE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
(Exercice clos le 30 juin 2021)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angoulême, le 10 décembre 2021



Didier RAMMELAERE

